

Bienvenue à

La Pirandelle

**6, rue Pirandello
75013 PARIS**

Tél : 01 45 35 26 30

lapirandelle@isatis.asso.fr





Bonjour,

Etre attentifs, bienveillants, respecter chacun tout en partageant rires, fêtes et joies, voilà ce qui nous anime au quotidien dans l'établissement.

Ce livret d'information réalisé à votre intention, vous permettra de découvrir le fonctionnement de la vie quotidienne.

Prenez en connaissance avec vos proches, pour faciliter votre arrivée et vos premiers jours dans l'établissement.

Ensemble nous allons tout mettre en œuvre pour faciliter votre quotidien et progressivement apprendre à nous connaître.

Nous allons être à l'écoute de vos demandes et de vos besoins, et dans toute la mesure du possible nous y répondrons. N'hésitez pas à nous questionner, nous sommes à votre disposition et à votre écoute.

Nadine Cadinot et l'équipe de la Pirandelle



Les retentissements de la crise sanitaire liée au COVID ont apporté quelques contraintes. Pour tous il s'agit de précautions concernant le lavage des mains, l'évitement d'une trop grande proximité et d'un nombre de visiteurs dans la chambre supérieur à deux (n'hésitez pas à vous installer à la bibliothèque ou demander l'accès au 6^{ème} étage pour un projet de goûter en famille par exemple).

Lors des visites, obligation est faite de :

- *Présenter un Pass sanitaire à l'accueil ou un résultat de test. (A la première présentation du Pass Sanitaire vous serez enregistré et vous n'aurez ensuite plus cette contrainte).*
- *S'inscrire sur le registre disponible à l'accueil.*

Le port du masque et l'utilisation de la solution hydro-alcoolique restent également d'actualité.

Sommaire

▪ Venir à la Pirandelle.....	p. 1
▪ Votre chambre	p. 2
▪ Les lieux	p. 3
▪ La restauration.....	p. 4
- Service et horaires des repas	
- Menus	
- Prendre un repas en famille	
- Commission restauration	
▪ Les activités et animations.....	p. 5
▪ Les services proposés	p. 7
- Courrier	
- Entretien du linge	
- Courses	
- Petits travaux et entretien	
- Rendez-vous médicaux	
- Pédicure	
- Salon de coiffure	
- Règlement des prestations et services	
- Commerces et lieux de proximité	
▪ La vie quotidienne.....	p. 9
- Visites	
- Sorties et absences	
- Culte	
- Argent et objets de valeur	
- Assurance responsabilité civile	
- Consultation du dossier médical	
- Conseil de la vie sociale	
- Qualité	
- Comité d'éthique	
- Respect des volontés	
- Loi informatique et liberté	
- Sécurité	
- Libération de la chambre	
- Vos suggestions, critiques ou contestations	
▪ Les équipes à votre écoute et à votre service.....	p. 13
▪ Les tarifs et modalités de facturation	p. 21
Annexe 1 : Conseil de la vie sociale	p. 24
Annexe 2 : Présentation du Groupe de parole pour les proches	p. 25
Annexe 3 : Tarifs des prestataires extérieurs	p. 26

Venir à la Pirandelle :

La Pirandelle est proche de la Place d'Italie, entre les boulevards de l'Hôpital et Saint Marcel.

En transports en commun :

Métro

Ligne 7 - Station Gobelins

Ligne 5 - Station Campo Formio



Autobus

91- Arrêt Jeanne d'Arc

47 - Arrêt Banquier

27 - Arrêt Banquier

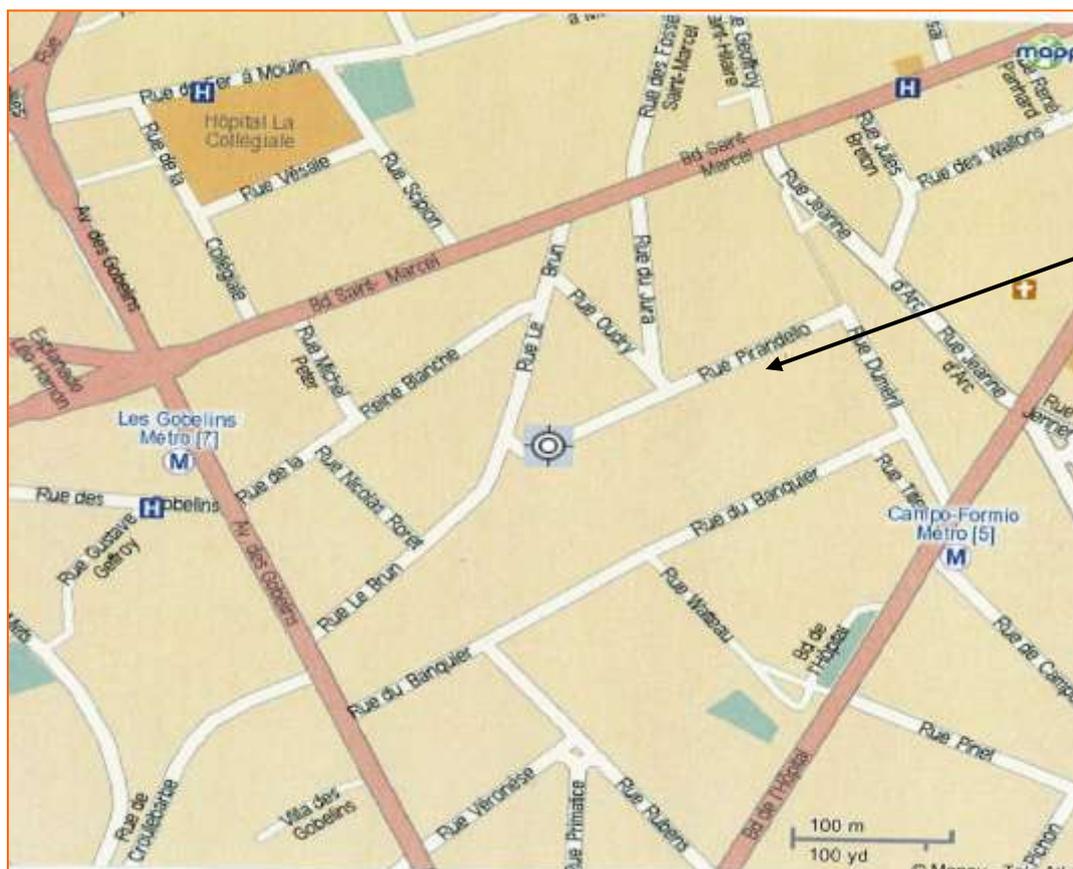
57 - Arrêt Jeanne d'Arc

67 - Arrêt Jeanne d'Arc

En voiture

La rue Pirandello est en sens unique (de boulevard de l'hôpital vers Saint Marcel)

Le stationnement est parfois difficile. Vous pouvez garer votre voiture dans le parking de l'établissement, en récupérant le Bip d'entrée à l'accueil.



EHPAD La Pirandelle

Votre Chambre

Chaque espace individuel, d'environ 18 m² comprend une chambre et une salle de bains avec lavabo, douche, WC, radiateur sèche serviettes. Elle donne accès à un balcon pour deux chambres.



La Pirandelle met à votre disposition :

- **Du mobilier** : un lit médicalisé, un meuble de chevet, une table, une chaise, une lampe de chevet, un placard de rangement avec une penderie.
- **Literie et linge** : Dessus de lit, doubles rideaux, couverture, oreiller, draps et taies. Le linge de toilette (serviettes, draps de bain et gants de toilette) est également fourni.
- **Equipements divers** : Une clef de votre chambre, et d'un tiroir vous sont remises à votre arrivée.
La chambre est également équipée d'une prise de téléphone et prise de télévision. Les modalités de branchement de votre téléphone ou de votre accès internet sont à organiser en amont de l'admission. Pour ces démarches nous pouvons être en appui. **⚠ L'établissement n'est pas équipé de la fibre.**

N'hésitez pas à personnaliser votre chambre avec de petits meubles et des objets personnels (fauteuil, commode, petits meubles d'appoint). Vous pouvez également choisir de remplacer tout ou partie du mobilier mis à disposition.

Vos cadres ou miroirs peuvent être posés par l'équipe logistique.

Dans l'aménagement de votre chambre, veillez à laisser des espaces suffisants pour la circulation. En cas de nécessité, nous pourrions être amenés à retirer quelques éléments encombrants.

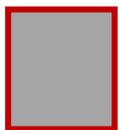
Téléviseurs, radio, lampes (hormis halogènes), sèche cheveux, bouilloire et réfrigérateurs d'appoint... peuvent être apportés, sous réserve qu'ils soient conformes aux normes en vigueur.

L'entretien de votre chambre et celui du linge (literie et toilette) sont réalisés par nos équipes.

Les Lieux

Ils sont répartis entre lieux de vie et espaces *dédiés au fonctionnement*. Les étages sont distingués par une couleur différente. (   )

Rez-de-chaussée



- Salle à manger
- Espace restauration invités
- Bar, Salon, Salle télévision
- Jardin et pergola
- Boîtes aux lettres
- *Accueil et bureaux administratifs*
- *Salle à manger du personnel*
- *Cuisine et plonge*



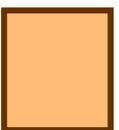
1er étage



- Chambres 101 à 117
- Salon de coiffure
- Espace bien être
- **Bureau du Cadre Infirmier**
- *Lingerie d'étage*



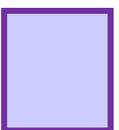
2ème étage



- Chambres 201 à 217
- Bibliothèque, salle informatique
- **Bureau du psychologue et du psychiatre**
- *Lingerie d'étage*



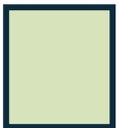
3ème étage



- Chambres 301 à 317
- *Salle de soins*
- **Bureau du médecin coordonnateur**
- *Lingerie d'étage*



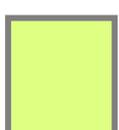
4ème étage



- Chambres 401 à 417
- Salle de balnéothérapie
- Salle de kinésithérapie-ergothérapie
- *Lingerie d'étage*



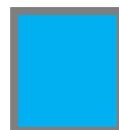
5ème étage



- Chambres 501 à 517
- Salle polyvalente,
- *Lingerie d'étage*



6ème étage



- Chambres 601 à 605
- Salle d'activité (psychomotricité, cuisine)
- Terrasse

La restauration

Service et horaire des repas

- Le petit déjeuner est servi dans la chambre à partir de 8 heures. Si vous préférez vous lever plus tard, vous pourrez le préciser et votre boisson chaude sera servi(e) dans un thermos.
- Le déjeuner est servi à 12 heures et le dîner à 18 heures dans la salle à manger.
- Un goûter est servi à 15 heures 30 au salon, en salle à manger ou dans votre chambre.
- Le dîner est servi à 18 heures.

L'équipe de nuit si vous le demandez peut vous servir une collation (biscuit, compote, crème).

Menus

Le menu de la semaine est disponible chaque semaine dans le présentoir à documents à l'entrée de la salle à manger. Le menu du jour est affiché dans les ascenseurs et dans le porte-menu près du bar. Nous tenons compte de vos contraintes alimentaires ou régimes dès lors qu'ils sont précisés ou prescrits par un médecin.

Si le plat du jour ne vous satisfait pas, indiquez-le au personnel de service en salle qui pourra vous proposer un changement (steak haché ou jambon, purée ou légumes)

Prendre un repas en famille

Votre famille et vos proches sont les bienvenus pour partager votre repas chaque jour de la semaine. Pour des raisons d'organisation, merci de nous indiquer la veille de leur venue le nombre de convives. Pour les événements en animation et les fêtes de fin d'année, les modalités d'inscription sont communiquées par voie d'affichage et dans la lettre mensuelle.

Le tarif des repas invités est de 11€ pour le déjeuner et 6 € pour le dîner hors repas de fête (annoncés à l'avance).

Commission restauration

Elle se réunit une fois par trimestre. Elle regroupe deux représentants du CVS (résident et famille) la direction, le cadre infirmier, le chef de cuisine, la gouvernante, un soignant,

Cette instance permet de viser les cycles de menus et l'organisation des repas, d'adapter les régimes et textures alimentaires et de respecter les goûts et préférences des résidents.

Activités et animations

Le programme d'activités et d'animation comprend deux volets :

- Un programme hebdomadaire
- Des événements rituels ou ponctuels qui rythment l'année

Le catalogue complet des activités vous sera remis et commenté par l'animatrice au cours de vos premières semaines.

Le programme hebdomadaire est prévu avec un souci de régularité et de continuité. Les activités ou animations sont organisées de façon à offrir une grande diversité et solliciter des sens différents, permettant à chacun de faire des choix en fonction de ses souhaits et/ou de ses possibilités. La participation aux animations n'a pas de caractère obligatoire, chacun est sollicité.

Le planning de la semaine est disposé chaque semaine dans le présentoir à documents à l'entrée de la salle à manger. Il peut également être consulté sur le panneau d'affichage à gauche du bar où on retrouvera aussi les activités du jour.

Exemples d'activités



Lecture
Mots fléchés géants



Chorale et concerts Pirandellissimo
Soirées conviviales
Spectacles



Atelier couleurs
Atelier popups
Travaux manuels (Causons créons, causons cousette)



Gym sur chaise
Expression corporelle et musicale
Gym autour de la table



Activités individuelles ou en tout petit groupe

Port'âge : un lien privilégié avec les bibliothèques de la Ville de Paris

Jeux de société

Rendez-vous des apérophiles chaque mardi pour un apéritif au jardin aux beaux jours ou dans le salon télévision en hiver.

Rencontres avec des élèves du Lycée le Rebour

Les adresses mail de l'entourage sont, dès votre entrée, intégrées à la liste de distribution de Teresa Hofmann, qui distribue chaque semaine à vos proches le programme hebdomadaire et les événements ponctuels à venir. Si vous n'êtes pas destinataire de ces informations il s'agit peut-être d'un oubli, n'hésitez pas à en faire la demande.

L'équipe de bénévoles

Depuis son ouverture la Pirandelle a le privilège de bénéficier d'un important soutien de la part de bénévoles.

Pour la plupart leurs parents ont résidé ou résident actuellement dans l'établissement.

A ce titre interviennent :

- Marie-Annick Biette (visites individuelles, évènements ponctuels...)
- Anne-Marie Courtaud, Damien Schoëvaërt Brossault (Atelier pop'ups, évènements ponctuels)
- Josiane Geysen (atelier couleur, évènements ponctuels ...)
- Annie Guillou (évènements ponctuels, tâches administratives et tâches logistiques sur le quotidien et l'évènementiel)
- Clarisse Lahogue (atelier méditation)
- Catherine Laurent (conférences ponctuelles)
- Annie Molière (évènements ponctuels, tâches administratives et tâches logistiques sur l'évènementiel)
- Inès Rada (lecture, médiathèque, conférences, bibliothèque, évènements ponctuels...)
- Armelle Salpin (visites individuelles, tables de jeux, médiathèque, bibliothèque, évènements ponctuels, projet médimoov, déjeuners d'accueil...)

L'équipe de bénévoles de la Paroisse Saint Marcel, assurent tous les 15 jours l'organisation de la messe célébrée par le prêtre et l'accompagnement des résidents.

Les évènements festifs au cours de l'année

De nombreux événements sont programmés et planifiés chaque année. Les dates sont communiquées en début d'année et rappelées avec le programme hebdomadaire envoyé par mail par la coordonnatrice de l'animation. Les affiches sont également présentées dans le couloir du rez-de-chaussée. Les familles y sont cordialement invitées, avec parfois une participation financière (exemples : Les illuminations de Paris en autocar, la sortie annuelle pour un déjeuner au bord de l'eau, le déjeuner de Noël, ...).

Janvier	Déjeuner du jour de l'an, Buffet d'huîtres et crevettes
Février	Crêpes, Conférence
Mars	Carnaval, Pirandellissimo
Avril	Brunch de Pâques le lundi (de Pâques),
Mai	La ferme de Tiligolo vient nous présenter ses animaux, Marché de la mode
Juin	Sortie annuelle en autocar et déjeuner en plein air, Pirandellissimo, kermesse d'été
Juillet	Barbecue dans le jardin le premier samedi de juillet
Août	Loto d'été
Septembre	Exposition annuelle, Pirandellissimo
Octobre	Semaine du goût, Semaine intergénérationnelle, La rue est à nous
Novembre	Beaujolais nouveau, Marché de la mode
Décembre	Pirandellissimo, Marché de Noël, Noël créole, Loto géant de Noël, Déjeuner de Noël

A côté de ces événements « rituels » nous avons le plaisir d'accueillir régulièrement des artistes musiciens et chanteurs (élèves des conservatoires, amateurs, professionnels).

Les services proposés

Le Courrier

Votre courrier peut :

- Vous être remis au moment du repas ou être déposé dans votre chambre.
- Être conservé à l'accueil pour remise au membre de votre famille chargé du suivi administratif  **(ne pas oublier de le réclamer)**

Le Linge

Le linge plat

Draps, taies d'oreiller, traversins, serviettes, draps de bains et gants de toilette (à usage unique) sont fournis et entretenus par l'établissement. Les draps sont changés une fois par semaine et/ou plus en fonction d'incidents éventuels.

Le linge personnel :

Entretenu par vos soins :

- Merci de prévoir un panier à linge sale.  En cas d'incident nous pourrions être amenés à procéder au nettoyage de certains vêtements pour éviter qu'ils restent entreposés dans le panier trop longtemps.

Entretenu par l'établissement :

- Ne concerne pas les vêtements nécessitant un nettoyage à sec ou fragiles (pulls en laine, cachemire, soie...)
- Voir tarif page 21

Quel que soit votre choix, à l'entrée, nous nous chargeons du marquage du linge et de l'inventaire. Nous pouvons réceptionner le linge avant votre entrée pour anticiper ce marquage. Au fil du temps les vêtements nouveaux devront être déposés à l'accueil avec une demande de marquage pour limiter au maximum toute perte.

En cas d'impossibilité pour vous-même ou vos proches de déposer votre linge au pressing, vous pouvez le remettre à l'accueil qui se chargera de le faire porter au pressing.

Le dossier d'accueil intègre une fiche trousseau à consulter à titre indicatif.

Les courses

Chaque semaine, le lundi, Lydie est chargée de faire les courses à l'extérieur. La liste est à déposer à l'accueil, les achats seront ensuite apportés dans votre chambre par Lydie à son retour. Il va de soi que ce service concerne avant tout les résidents qui n'ont que peu ou pas du tout de visite. Pour les résidents régulièrement visités, nous vous invitons vos proches à veiller à votre approvisionnement particulièrement pour les packs d'eau.

Nous n'avons pas de service d'accompagnement pour aller faire les courses. Si vous avez une demande ponctuelle nous mettrons tout en œuvre pour essayer de vous accompagner.

Petits travaux et entretien

Les petits travaux dans votre chambre sont effectués par l'équipe logistique (pose de tableaux, équipement particulier) de même que les petites réparations. Ils interviennent de façon à vous déranger le moins possible. Signalez auprès de l'accueil vos demandes qui leur seront répercutées. Si la demande n'a pas de caractère urgent il vous faudra parfois être un peu patient(e) !.

Les rendez-vous médicaux

Les rendez-vous avec les praticiens extérieurs sont organisés par le cadre infirmier et les infirmières (prise de rendez-vous et commande du transporteur ambulance). Nous ne disposons pas de moyens humains pour vous accompagner et dans la mesure du possible vos proches seront sollicités pour vous accompagner. En cas d'impossibilité nous essaierons de nous organiser en interne.

Pédicurie

Une pédicure intervient régulièrement : Ingrid Lurienne le samedi ou le dimanche. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil ou auprès du soignant référent de l'étage. Les soins ont lieu dans votre chambre, ou au salon de coiffure. Les prestations sont à régler directement au pédicure : voir tarif page 26. Vous pouvez également faire appel au pédicure de votre choix.

Salon de coiffure

Deux coiffeurs interviennent un lundi par mois le lundi à la demande (coiffure homme) et le vendredi après midi (coiffure dames). Prenez rendez-vous à l'accueil. Les services proposés sont à votre charge et à régler directement : voir tarif page 26.

Vous pouvez disposer du salon de coiffure, hormis le lundi et le vendredi, avec un coiffeur à domicile ou un membre de votre famille.

Vous pouvez vous rendre chez un coiffeur du quartier, en cas de besoin d'accompagnement la demande et l'organisation seront à envisager avec le cadre infirmier.

Règlement des prestations et services

L'ensemble des prestations et services extérieurs est à régler directement auprès des intervenants (coiffeur, pédicure, médecin, courses...). L'avance des frais ne pourra se faire qu'à titre exceptionnel et sera reportée sur la facture immédiatement à venir.

Commerces et lieux de proximité



Boulangers, distributeur de billets, tabac, coiffeur, paroisse Saint Marcel	Boulevard de l'hôpital (proche métro campo-formio)
Franprix, Carrefour market, pharmacie, librairie, coiffeurs	Boulevard Saint Marcel (proche rue du Jura)
La Poste	Rue de la Reine Blanche (proche avenue des Gobelins)
Monoprix	Avenue des Gobelins
Mairie du 13 ^{ème} , Commissariat, Centre commercial Italie II	Place d'Italie

(cette liste n'est pas exhaustive)

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous accompagner en nous prévenant un peu à l'avance.

La vie quotidienne

Visites

Vos proches sont les bienvenus à la Pirandelle.

Notre souci permanent est de maintenir l'équilibre entre confort et bien-être aux résidents, et qualité et respect de leur travail aux équipes. De façon à concilier ceci, il n'y a pas d'horaire de visite sous réserve que les recommandations suivantes soient observées :

- Priorité est toujours donnée aux soins, nous pouvons demander aux visiteurs de libérer la chambre durant ces temps,
- De 8 heures à 11 heures, priorité est donnée au service des petits-déjeuners, aux toilettes et au ménage,
- Pendant la sieste et la nuit respectons le repos des résidents,
- Après 20 heures, la porte d'entrée de l'établissement est fermée. Vous devez impérativement si vous effectuez une visite après 20 heures, prévenir avant votre arrivée en composant le numéro de l'établissement 01 45 35 26 30. En effet la nuit il n'y a que deux soignants dans l'établissement et il est nécessaire qu'ils soient informés des présences dans l'établissement. Si vous n'avez pas le code de la porte d'entrée, signalez le de sorte que l'un des deux veilleurs vienne vous ouvrir. Ne vous impatientez pas ils peuvent être momentanément avoir un soin en cours.

Pour des raisons de sécurité, les allées et venues des résidents et des visiteurs doivent être signalées à l'accueil.

(Voir également en page d'accueil les modalités liées au respect des règles dans le cadre de la crise sanitaire).

Les sorties et absences

Les sorties des résidents se font sous la vigilance de l'accueil et du personnel de l'établissement. En fonction de leur situation personnelle, certains résidents ne peuvent sortir que s'ils sont accompagnés. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter quelques petites règles :

- Prévenez l'accueil où une permanence est assurée chaque jour de 9 heures à 20 heures afin que personne ne s'inquiète de votre absence,
- Pensez à demander votre traitement aux infirmières si vous êtes absent(e) à l'un des repas,
- Réservez un plateau repas à l'accueil, si votre retour est en dehors des heures de service,
- Soyez légèrement patients pour un retour après 20 heures, les soignants de nuit ne sont que 2 et peuvent être occupés à faire un soin.
- Ne favorisez jamais la sortie d'un(e) autre résident(e) en entrant ou en sortant il se peut qu'elle ou il ne puisse sortir seul.

Pour les absences de plus d'un jour merci de nous prévenir 48 heures à l'avance, de façon à ce que nous puissions préparer ensemble votre départ pour ce séjour (valise, traitement...)

Les modalités de facturation en cas d'absence sont prévues au règlement de fonctionnement.

Les documents indispensables

A votre arrivée vous avez déposé un certain nombre de documents administratifs. Au fil du temps l'établissement doit disposer de la mise à jour de certains de ces documents. C'est le cas tout particulier de :

- L'attestation d'ouverture de droits à la Sécurité Sociale en cours de validité. Il vous appartient de créer un compte AMELI pour éditer régulièrement ce document et nous le remettre.
- La carte ou le document annuel de renouvellement de mutuelle.

Le culte

La liberté de culte est respectée et vous pouvez recevoir le représentant du culte de votre choix.

Pour les catholiques, une messe est organisée un samedi tous les 15 jours à 15h00 au 6^{ème} étage. La messe est annoncée par affichage le vendredi dans les ascenseurs, si vous ne pouvez vous y rendre seul, les bénévoles de la paroisse viennent vous chercher dans votre chambre et vous raccompagnent à la fin de la messe.

Argent et objets de valeur

Il est déconseillé de conserver des objets de valeur et espèces dans les chambres. Vous pouvez déposer au coffre de l'établissement votre chéquier, carte bleue, espèces (pour un montant maximum de 80€) et bijoux (contre un reçu) : s'adresser Aurore.

En cas de dépôt d'espèces au coffre et pour les retraits le week-end, il conviendra de prendre vos dispositions le vendredi.

Assurance responsabilité civile

Lors de son admission, le résident doit fournir une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les risques qu'il peut faire encourir à l'établissement ou à des tiers à l'intérieur comme à l'extérieur de la structure, du fait de ses biens ou de sa personne. Chaque année le justificatif de cette assurance responsabilité civile devra être fourni.

Consultation du dossier médical

Dans le cadre de la loi 2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et de ses décrets d'application, les renseignements doivent être délivrés au résident et à sa famille selon les règles de déontologie. C'est auprès du médecin traitant, que la demande doit être faite, les éléments seront restitués par lui-même conjointement avec le médecin coordonnateur.

Le Conseil de la vie sociale (voir composition en annexe)

Un Conseil de la Vie Sociale est actif dans l'établissement. Il réunit des représentants des résidents, de leur famille, du personnel, de la ville, de l'organisme gestionnaire et la directrice. Cette instance a un rôle consultatif, mais peut faire des propositions sur le fonctionnement de l'établissement. Les comptes rendus sont adressés dans les quinze jours suivant la réunion. N'hésitez pas à faire remonter vos difficultés par ce biais ou suggérer des sujets à intégrer à l'ordre du jour des prochaines réunions, vous pouvez aussi déposer vos questions dans la boîte à lettres du Conseil de la Vie Sociale au rez-de-chaussée. La liste des membres du Conseil de Vie Sociale est jointe en annexe.

Qualité

Depuis plusieurs années, la Pirandelle est engagée dans une démarche qualité qui vise à l'amélioration en continu des prestations proposées. Elle s'articule notamment autour de :

- Enquête de satisfaction annuelle menée auprès des résidents et de leurs proches
- Evaluations internes et externes

Les résultats de ces différentes réflexions sont disponibles en consultation à l'accueil

Comité de Réflexion Ethique (CRE)

Un comité consultatif a été créé au sein de l'association Isatis. Il regroupe une trentaine de membres, professionnels, familles, une résidente. La réflexion du Comité est accompagnée par le Centre d'Ethique Médicale de l'Université Catholique de Lille en présence de son directeur et éthicien Jean Philippe Cobbaut. Le Comité est un lieu de réflexion, et de questionnement pour les professionnels présentant une situation mal vécue ou qui leur pose problème, invités à réfléchir avec leurs pairs et des représentants de familles, membres du CRE.

Respect des volontés

Les volontés exprimées par les personnes accueillies sont respectées. Le dossier d'admission intègre à cet égard deux documents qu'il est important de renseigner :

- Les directives anticipées
- La désignation de la personne de confiance.

En cas d'aggravation de l'état de santé, l'établissement organise en lien avec les proches une concertation pour évoquer les dispositions propres à répondre aux souhaits du résident, prenant en compte les volontés éventuellement exprimées dans le formulaire de directives anticipées.

L'accompagnement de fin de vie est assuré par l'équipe dans l'établissement, associant les proches autant qu'ils le souhaitent. Leur présence étant possible de jour comme de nuit.

La démarche d'accompagnement dans l'établissement se fait au plus proche des modalités du domicile. Au moment du décès, la personne peut rester dans sa chambre jusqu'à la mise en bière, sous réserve que des soins de conservation du corps aient été prévus. S'ils préfèrent, les proches peuvent demander le retour dans une chambre funéraire agréée.

L'établissement fait établir un certificat de décès par un médecin, ce sont les pompes funèbres choisis par le résident et/ou sa famille, qui se chargent de la déclaration de décès auprès des services de l'état civil de la Mairie du 13ème. Le livret de famille doit être fourni pour les démarches.

La direction de l'établissement est à la disposition des familles pour l'organisation des obsèques et/ou de l'organisme de pompes funèbres avec lequel un contrat de prévoyance décès a été signé. L'établissement doit disposer des coordonnées et du numéro de contrat.

En cas de demande de don du corps, il est essentiel que l'établissement dispose d'une copie de la carte de don du corps de façon à prévoir le départ dans les délais qui font l'objet d'une réglementation très stricte.



Information importante aux porteurs d'une carte de don du corps en faveur de l'Université Paris-Descartes. **L'université Paris-Descartes n'accepte plus les corps.** Il appartient aux proches de rechercher au moment du décès un autre laboratoire d'anatomie. Il en existe 27 en France, les plus proches de Paris étant notamment Amiens, Angers, Reims, Tours. L'acceptation par le laboratoire suppose qu'il dispose d'une place au moment de la demande. Le coût du transport est à la charge de la personne de même que le laboratoire demande une somme pour la prise en charge du corps (exemple du coût pour Reims 750€ pour le transport et 800€ pour le laboratoire) A Paris, l'école de chirurgie de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris 17, rue du Fer à Moulin à Paris 5^{ème} (tél 01 46 69 15 20) reçoit les dons de corps mais uniquement des donateurs qui détiennent la carte de l'Ecole de chirurgie.

Loi informatique et liberté

L'établissement enregistre une partie des informations individuelles sur ordinateur.

La Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux personnes un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant.

La demande d'exercice de ce droit peut être exercée auprès de la direction qui préparera les éléments administratifs et prendra les dispositions afin que le cadre infirmier et le médecin coordonnateur préparent les éléments médicaux.

Sécurité

Sécurité générale : L'établissement et les prestataires s'engagent à respecter les normes définies par la réglementation concernant ses activités

Sécurité incendie : Le personnel est régulièrement formé à la sécurité incendie. En cas d'incendie, les consignes de sécurité sont données par le personnel, il est obligatoire de s'y conformer.

Libération de la chambre

Dans la semaine qui suit le décès, la famille assure la libération de la chambre. En cas d'impossibilité rapide et pour permettre la réfection de la chambre, les affaires et objets seront conservés dans des délais raisonnables. Au-delà d'un an, nous en disposerons et nous en séparerons

Vos suggestions, critiques ou contestations

Toutes vos remarques et suggestions destinées à améliorer la qualité de nos prestations ou nos pratiques sont les bienvenues. Il en est de même de vos contestations.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et mettre tout en œuvre pour rechercher des solutions aux difficultés que vous pourriez rencontrer, soit par l'organisation d'une rencontre avec la direction, le médecin coordonnateur, le cadre infirmier ou autour d'un rendez-vous de synthèse pluri-professionnelle.

Vos remarques et/ou observation peuvent aussi être exposées auprès d'un des membres du Conseil de la Vie Sociale qui les transmettra auprès de la direction et s'assurera de la suite donnée.

Vous disposez également d'un registre à l'accueil prévu à cet effet.

Les évènements particuliers se produisant font l'objet d'une fiche d'évènement indésirable conservée, autour de laquelle des mesures concrètes sont prises (Conduite à tenir, protocole, mesures spécifiques en fonction de l'évènement).

Plusieurs dispositifs peuvent être sollicités en cas de difficulté à faire valoir ses droits :



La personne qualifiée :

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (décret d'application du 14 novembre 2003 (2003-1094)) a fixé des règles relatives aux droits des personnes et créé le dispositif des personnes qualifiées, ayant pour but d'aider l'utilisateur à faire valoir ses droits.

Il existe dans chaque département une liste de personnes qualifiées désignées par arrêté du Préfet.

NOM	Fonction actuelle
Marie-Françoise FUCHS	Présidente association Old'up
Daniel GODINOT	Administrateur association Les Jours Heureux, l'Essor, association Tutélaire de Paris (ATIP)
Jean-Christophe LAHLU	Directeur de résidences sociales, association ALJT Paris
Christine PATRON	Vice-présidente de l'association ISATIS
Michèle PEYRAUD	Ancienne cheffe de service à la DASES, Département de Paris

Les courriers ou courriels de sollicitation des personnes qualifiées sont à transmettre à la Délégation Départementale de Paris de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France aux coordonnées suivantes :

ARS-DD75-PERSONNES-QUALIFIEES@ars.sante.fr

Service Signalements Réclamations
Délégation départementale de Paris
Agence régionale de santé Île-de-France
13, rue de Landy – 93200 SAINT DENIS

Le ministère des solidarités et de la santé a publié un guide pratique à l'attention des usagers :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Le_guide_pratique_-_usagers_votre_sante_vos_droits_-_2014-3.pdf

L'équipe

L'équipe à votre écoute et à votre service,

Direction, Administration, Services Logistiques, Animation

Nadine Cadinot	Directrice
Aurore Cadinot Manojlovic	Assistante de Direction
Madeleine Do	Comptable
Eric Cyrille	Responsable des achats - Facturation
Philomène Fomba, Boubakeur Chellalli	} Agents d'accueil
Jean-Pierre Ortava	Responsable de la maintenance et de l'entretien
Nordine Aouka	Agent maintenance et entretien
Teresa Hofmann	Coordinatrice de l'animation
Priscilla Meunier	Animatrice

Equipe Médicale et para-médicale

Sihem FERRAG	Médecin Coordonnateur
Béatrice Jouglar-Roux	Médecin Psychiatre
Marie-Claude Parcinski	Cadre infirmier
Agnès Riondel	Infirmiers
Mahefa Randriama	
Magalie Bué Khalil Condé Tabara Diouf Régine Mbappe Maurice Mukuma Mayumbé	} Infirmières vacataires

Psychologues

En cours de recrutement	Psychologue clinicien
-------------------------	-----------------------

Ergothérapeute

Romain Renaud	Ergothérapeute
---------------	----------------

Musicothérapeute

Teresa Hofmann	Musicothérapeute
----------------	------------------

Aide aux Actes de la Vie Quotidienne

L'aide aux actes de la vie quotidienne est assurée par des Aides Soignants, Aides Médico Psychologiques ou Agents de Soins (Voir organigramme p. 17)

Hôtellerie (*)

Johanna Ameer – Amy Fall	Gouvernante
--------------------------	-------------

Restauration (*)

Vincent Fonteneau	Chef de cuisine
-------------------	-----------------

(*) Fonctions confiées aux prestataires : Elixir service et Elixir restauration

L'équipe les fonctions, la présence

1. Administration

Directrice : Nadine Cadinot

Responsable de la vie quotidienne au sein de l'établissement, de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet d'établissement. Mise en œuvre et permanence de l'ensemble des fonctions. Autorité sur l'ensemble du personnel. Garant du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Responsable de l'élaboration du budget, de son exécution et de l'ensemble des procédures financières et comptables. Responsable des relations avec les partenaires extérieurs et les autorités de tarification.

- lundi au vendredi et astreintes, relayée pendant les congés par Assistante de direction et directeur Isatis en binôme.

Assistante de direction : Aurore Cadinot-Manojlovic

Responsable des admissions et du suivi des dossiers d'admission, de la coordination de : l'accueil - du fonctionnement administratif. Interlocutrice des familles et des résidents.

- lundi au samedi et astreintes
dont matinées portes ouvertes 2 mardi par mois et animation de la chorale le mercredi.

Comptable : Madeleine Do

Responsable de la mise en œuvre, du suivi de la comptabilité et de la tenue des livres comptables. Interlocuteur des résidents et des familles sur l'aide sociale (récupération des retraites et argent de poche) et l'APA.

- lundi au vendredi

Technicien Administratif: Erick Cyrille

Responsable des achats, suivi des installations et des immobilisations en lien avec les services logistiques. Rédaction des contrats de travail, élaboration et suivi des variables de paie. Participation à l'élaboration du budget.

- lundi au vendredi et 2 week-ends/mois

Agents d'Accueil : Philomène Fomba, Boubakeur Chellalli

Accueil physique et téléphonique. Distribution et suivi du courrier des résidents. Rendez-vous (pédicure, coiffeur..). Inscription repas invités.

2. Animation

Coordination de l'animation : Teresa Hofmann

Animatrice : Priscilla Meunier

Responsables de la coordination des intervenants en animation, de la mise en œuvre du planning des activités, de leur déroulement, du suivi et de l'évaluation.

- Du lundi au vendredi en alternance

3. Services logistiques

Maintenance Entretien : Jean-Pierre Ortava
Nordine Aouka (Assistant)

Responsable de la maintenance et des travaux du bâtiment. Interlocuteur des entreprises d'entretien et de maintenance. Réception des marchandises. Approvisionnement des distributeurs (papier essuie-mains et papier toilette). Distribution des protections dans les étages.

- Lundi au vendredi et week-end d'astreinte

Agent services logistiques : Lydie Alaglo

Assure l'approvisionnement en petites courses soit par le biais de la « vitrine boutique » soit à l'extérieur, participe aux activités. Distribution des serviettes de table dans les étages / port du linge au pressing / service retouches couture

- Lundi et mardi après midi + autres jours selon planning

4. Cadres et cadres techniques

Médecin coordonnateur : Sihem FERRAG

Responsable de l'organisation des soins et de la coordination des actions des médecins traitants des résidents et des intervenants soignants libéraux et salariés. Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques. Elabore, coordonne et évalue le projet de soins. Evalue et valide l'état de dépendance des résidents. Participe aux relations avec les familles qu'elle rencontre sur demande de rendez-vous.

- Lundi après-midi
- Mardi matin
- Jeudi journée
- Vendredi matin

Médecin psychiatre : Béatrice Jougla-Roux

Assure le suivi de résidents en lien avec sa spécialité. Apporte un éclairage technique pour leur prise en soin.

- 2 demi-journées par mois

Psychologue : en cours de recrutement

Assure les visites de pré-admission pour les futurs résidents - Suivi individuel ou entretiens ponctuels pour les résidents, rencontre avec les familles sur demande - Anime des réunions pour l'équipe et des groupes de parole destinés aux familles et proches (voir présentation du dispositif page 25) et aux bénévoles.

- Lundi au samedi par journées ou demi journées

Cadre infirmier : Marie-Claude Parcinski

Encadre et participe à la formation de l'équipe soignante et des stagiaires. Met en œuvre le projet de soins, assure la vigilance sur les procédures d'hygiène, et les bonnes pratiques de soins. Accueille les familles sur les questions liées à la prise en charge des soins au quotidien.

- Lundi au vendredi

Assistante de direction : Aurore Cadinot Manojlovic

Responsable du lien entre les cadres – Responsable des admissions au plan administratif – Coordinatrice de la démarche qualité. Coordination des événements.

5 Equipe para-médicale

Infirmièr(e)s: permanents et vacataires (liste P).

Assurent les soins relationnels et techniques. Contrôlent l'arrivée de la préparation externalisée des traitements. Préparent et distribuent les médicaments. Surveillent et assurent la prise en charge globale des résidents. Coordonnent l'ensemble des soins des résidents. Accueillent les médecins et assurent le suivi des rendez-vous extérieurs. Accompagnent la fin de vie.

- Du lundi au vendredi 2 infirmières de 8 h à 20 h
Le Samedi et dimanche une de 8h à 20 h
Une de 8 heures 30 à 12 heures 30

Ergothérapeute : Romain Magnet (intervenant libéral)

Intervient sur prescription médicale auprès des résidents individuellement ou en groupe pour le maintien, la récupération ou l'acquisition de l'autonomie individuelle et sociale. Evalue le niveau de dépendance, met en place les aides techniques appropriées notamment pour une bonne installation au lit ou au fauteuil. Participe à la formation des équipes.

- Le vendredi

Musicothérapeute : Teresa Hofmann

Assure des prises en charge individuelles ou en petit groupe.

- Le vendredi

Psychomotricienne : Myriam Sorignet (intervenant libéral)

Actions collectives ou individuelles : le corps, le mouvement, l'équilibre, l'appropriation de l'espace. Co-anime des groupes de parole destinés aux familles et aux aidants avec le psychologue.

Encadre chaque année des étudiants en 2^{ème} et 3^{ème} années de psychomotricité en stage long de septembre à mai.

- Le jeudi

6 Aide aux Actes de la Vie Quotidienne

L'aide aux actes de la vie quotidienne est assurée par une équipe de soignants constituée de :

Fonction jour : 10 aides soignants, 3 Aides médico psychologiques et 7 auxiliaires de vie.

Fonction nuit : 1 aide médico psychologique 1 aide soignante, 2 auxiliaires de vie.

Soignants de jour :

Les soignants de l'équipe de jour assurent auprès des résidents :

- L'accompagnement et l'aide aux repas
- L'aide aux transferts (lever, coucher)
- l'accompagnement et l'aide à l'élimination
- L'aide à la toilette
- La réfection des lits et l'approvisionnement en linge de toilette
- Le suivi de l'entretien du linge (dépôt à la lingerie, récupération et rangement dans les placards)
- L'accompagnement et la participation aux activités.

Par étage, deux soignants référents présents alternativement à l'étage et des soignants dits « volants » assurant la prise en soin de quelques résidents par étage.

Soignants référents d'étage

1^{er} étage	Gerty Jules Monique Tong Tong
2^{ème} étage	Céline Tedonfe Laure Sibahi
3^{ème} étage	Malika Bouha Marie-Antoinette Sambou
4^{ème} étage	Catherine Cervellini Marthe Ngo Ngue
5^{ème} étage	Françoise Duloir Hayat Pijjou
6^{ème} étage	Belkis Pédro Yaya Doumbia

Soignants volants

Flavien Bardonnnet
Marie-Agnès Brûlé
Reinette Danu Maston
Elise Manjonque Pange
Cromwell Olivier
Chantal Philemon
Edouard Yolou

Le rythme de travail des soignants référents est par alternance le suivant,

SEMAINE 1						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Travail	Repos	Repos	Travail	Travail	Repos	Repos
SEMAINE 2						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Repos	Travail	Travail	Repos	Repos	Travail	Travail

Les soignants référents d'étage et un soignant volant sont présents de 8 h 30 à 19 h 30. Les autres soignants volants sont présents soit de 8 h à 14 h 30, soit de 14 h à 20 h et en journée continue le week-end.

Chaque jour, 7 soignants en journée continue et deux ou trois soignants en demi-journée. Soit 9 soignants le matin et 7 l'après-midi.

Soignants de nuit

Les soignants de l'équipe de nuit assurent auprès des résidents

- L'accompagnement et l'aide au coucher des résidents souhaitant dormir plus tard
- La distribution des médicaments de nuit
- Les changes de protection
- La réponse aux appels
- La surveillance, la rassurance
- L'appel aux médecins en cas de besoin

Binôme équipe de nuit

Serge Dia Amadou – Aminata Sountoura

Corinne Osseux – Souad Harzallah

1 soignant présent de 19h45 à 7h45
1 soignant présent de 20h15 à 08h15

Le rythme de travail des soignants de nuit est par alternance le suivant :

SEMAINE 1						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Travail	Travail	Repos	Repos	Travail	Travail	Travail
SEMAINE 2						
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Repos	Repos	Travail	Travail	Repos	Repos	Repos

Dispositif infirmiers de nuit

Un infirmier du SSIAD de nuit de VyV Care assure un passage systématique chaque nuit et répond aux appels des soignants en cas de problème aigu.

Rencontrer un membre de l'équipe :

Il nous sera plus facile d'être disponible pour vous rencontrer dès lors qu'un rendez-vous préparé et organisé aura été prévu. Rapprochez-vous d'Aurore pour prendre rendez-vous avec la directrice, et des professionnels eux-mêmes ou faites part de votre demande soit à l'accueil soit auprès des infirmières pour rencontrer le médecin coordonnateur, les psychologues, le cadre infirmier.

Autres Intervenants libéraux

Médecin Généraliste

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant. En entrant, si votre médecin traitant accepte de continuer à vous suivre (en fonction de l'éloignement géographique) il est recommandé que vous le conserviez. A défaut, il sera nécessaire de recourir à un médecin généraliste qui interviendra de la même façon qu'à votre domicile en suivi régulier soit à votre demande soit à celle des infirmières et ponctuellement en cas d'épisode aigu.

Kinésithérapeutes

Vous avez le choix de conserver le kinésithérapeute qui vous suivait à domicile ou d'avoir recours à un kinésithérapeute du quartier ou parmi un de ceux intervenant déjà à la Pirandelle. Les kinésithérapeutes interviennent sur prescription médicale, à partir d'un bilan et de l'évaluation de celui-ci à l'issue de la prescription.

Orthophonistes

Ils/elles interviennent sur le même mode que les kinésithérapeutes, sur prescription médicale et à partir d'un bilan orthophonique.

Pédicure

Une pédicure intervient dans l'établissement : voir page 8 comment la contacter
Vous pouvez également faire appel au pédicure de votre choix.

Médecins Spécialistes

Que les médecins spécialistes se déplacent ou que vous deviez les rencontrer en consultation à l'extérieur, les rendez-vous sont organisés en lien avec le cadre infirmier et les infirmières.

Prévention et suivi

- L'établissement a noué des partenariats qui permettent chaque année un dépistage visuel et auditif accompagné de préconisations.
- Un contrat a été signé avec la société Conceptys qui assure l'entretien des prothèses dentaires, en vérifie l'état et effectue des préconisations si nécessaire

Auxiliaires de vie

Vous pouvez faire appel à un auxiliaire pour un ou plusieurs passages par semaine pour une sortie à l'extérieur ou un contact supplémentaire. Le coût de ces intervenants reste à votre charge la plupart du temps selon les dispositions du chèque emploi service.

Les prestataires

La restauration et l'hôtellerie et l'entretien du linge plat sont assurées par des prestataires extérieurs.

Ils interviennent sous la responsabilité de la directrice de l'établissement.

Restauration

La confection des repas est réalisée sur place par l'équipe du prestataire Elior Restauration. Les menus sont élaborés, selon un plan alimentaire, en lien avec la direction, validés par une diététicienne, en accord avec la commission menu. La prise en compte des spécificités tant en terme de textures (haché, mixé) que des régimes (pauvres en graisse, en sucre, riche en fibres...) est assurée.

L'équipe de cuisine est encadrée par Vincent Fonteneau, chef de cuisine

(Second et commis de cuisine, plongeurs)

Hôtellerie

Une équipe de la société Elior Service assure le service des repas et le bio-nettoyage des chambres et des parties communes.

L'équipe d'hôtellerie est encadrée par Johanna Ameur, gouvernante

(Agents hôteliers spécialisés service en salle et/ou bio nettoyage)

Lingerie

L'entretien des serviettes de toilette et du linge personnel est assuré dans l'établissement par une lingère, présente du lundi au vendredi, une aide soignante est en relais un week-end/2.

Le linge plat est traité à l'extérieur par l'ESAT Dumonteil.

Les tarifs

Les tarifs hébergement et dépendance sont arrêtés par le Département de Paris, autorité de tarification. Les propositions budgétaires sont déposées chaque année au 28 octobre par le directeur de l'établissement après validation par le Conseil d'Administration Isatis.

Les tarifs revalorisés chaque année sont applicables dès lors que l'arrêté de tarification est paru. Pour la période entre le 1^{er} janvier et la parution de l'arrêté, c'est le tarif de l'année antérieure qui est appliqué.

Un tarif hébergement et trois tarifs dépendance en fonction du niveau de dépendance évalué à l'entrée par le médecin coordonnateur.

Tarif hébergement (2022) 85.37 € / jour

Tarifs dépendance (2022)

- Gir 1-2 22.11€/ jour
- Gir 3-4 14.03 € / jour
- Gir 5-6 5.95 € / jour

Tarif moins de 60 ans (2022) 104.09 € / jour

Caution :

D'un montant de 762.65 €, elle est versée à l'entrée (sa restitution sera liée à l'état des lieux de sortie et pourra être affectée à la remise en état du logement)

Autres prestations :

Entretien du linge personnel : 40.00€ / mois

Repas invité (hors prestations spécifiques annoncées)

Déjeuner 11.00€
Dîner 6.00 €

Café : 0.80€

¼ de vin : rouge ou rosé 1.70€ - rosé 1.70€

Goûter : 1.20€

Modalités de facturation

Les factures sont établies et payables terme à échoir. Les débours correspondant aux diverses avances de frais (consultation médecin, courses, pédicure ou coiffeur..) sont reportées le mois suivant le règlement de ces dépenses.

En cas d'absence :

1 – pour convenance personnelle

- Tarif dépendance : pas de facturation dès le premier jour d'absence à condition que l'établissement ait été informé.
- Tarif hébergement : tarif hébergement diminué du forfait alimentaire journalier.

Pour information coût du forfait alimentaire journalier : 5.21€ qui se décompose comme suit :

- Petit déjeuner : 0.7596€
- Déjeuner : 2.1701€
- Goûter : 0.4420€
- Dîner : 1.8451€

2 – Hospitalisation

Tarif hébergement diminué du forfait journalier hospitalier à partir de 72 heures d'absence.

Tarif dépendance suspendu dès le premier jour jusqu'au retour dans l'établissement

Aides à la prise en charge des frais de séjour

1 – Allocation personnalisée d'autonomie

La demande est à déposer dès l'admission prononcée, auprès de la mairie du lieu de résidence. Il est important de faire la demande le plus rapidement possible. Deux documents sont à produire par l'établissement : l'évaluation GIR par le médecin coordonnateur et le dernier arrêté de tarification.

L'APA n'est accordée qu'aux résidents évalués dans les GIR 1 à 4.

Dans l'hypothèse où l'APA est accordée au taux plein, elle correspondra par jour au montant du tarif dépendance du GIR dont relève la personne, diminué du tarif du GIR 5 et 6, (dit ticket modérateur) qui reste dans tous les cas à la charge de la personne.

Pour les parisiens l'APA est versée à l'établissement sous forme de dotation globale et le montant porté sur la facture sera en corrélation avec la décision prise par l'administration parisienne, pour les ressortissants des autres départements, le tarif appliqué sera celui de l'arrêté de tarification du département de Paris et l'APA est versé à l'intéressé.

2 – Allocation logement

La demande doit être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dont vous dépendez. L'octroi est soumis à un plafond de ressources.

Aide sociale

Dans l'hypothèse où vos ressources sont insuffisantes pour couvrir les frais de séjour vous pouvez bénéficier de l'aide sociale. A l'entrée vous devrez justifier du dépôt du dossier de demande d'aide sociale auprès de la Mairie du lieu de résidence avant l'entrée.

Deux cas de figure :

1 – **Vous avez la notification d'aide sociale**, rapidement vous vous mettez en relation avec la comptable qui doit disposer des justificatifs de retraite pour la récupération de 90% à reverser au département. Les retraites peuvent également être versées directement à l'établissement, sous réserve d'une autorisation du Président du Conseil Général signée par l'intéressé ou son représentant et à demander par nos soins. Dans ce cas, la comptable chaque trimestre établira le reversement des 10% ou du minimum légal.

2 – **Vous n'avez pas la notification d'aide sociale**, ce n'est pas un obstacle à l'entrée, dès lors que vous pouvez justifier du dépôt du dossier. Dans l'attente de la décision, nous procéderons à la récupération de 90% des retraites.

Déduction fiscale

Les frais de séjour en EHPAD ouvrent droit à une déduction fiscale selon des modalités prévues par le code des impôts. Chaque année, nous produisons une attestation des sommes versées afin que vous puissiez prétendre à cette déduction.

Annexe 1

CVS



Le Conseil de la Vie Sociale

Textes :

(Loi 75-535 DU 30 juin 1975, Loi 85-10 du 3 janvier 1985, Décret 85-1114 du 17 octobre 1985, Décret 91-1415 du 31 décembre 1991, Circulaire 92/21 du 3 août 1992, Décret 2004-287 du 25 mars 2004 et 2005-1367 du 2 novembre 2005)

Organe de représentation des résidents, de leurs représentants légaux et/ou des familles, le conseil de la vie sociale donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l'animation, les projets de travaux et d'équipements, la nature et le prix des services rendus, l'affectation des locaux collectifs, l'entretien des locaux.

Le dernier Conseil de la Vie Sociale a été élu en 2016 et le bureau recomposé en septembre 2018.

Principaux acteurs

Le bureau :

Madame Catherine DAMY, Présidente (collège des familles)

Madame Catherine LAURENT, Vice Présidente (collège des familles)

Madame Inès RADA, Secrétaire (collège des familles)

Collège des résidents :

Mesdames Roseline Audrain, Françoise-Elisabeth Delisle, Françoise Flamant

Collège des familles :

Madame Corine Mailly

Participant également :

Madame Dorothee COLLET, Adjointe au Maire du 13^e en charge des seniors, du handicap et de la santé

Monsieur Benoit Raviart, Président ou Madame Laurence Aguila Directrice Générale de l'association Isatis,

Madame Nadine Cadinot, Directrice de La Pirandelle,

Représentant du personnel : Catherine Cervellini

Principaux supports et outils d'information :

Les comptes-rendus des réunions du conseil de la vie sociale et documents joints sont en consultation à l'accueil et une boîte-aux-lettres de couleur verte également à l'accueil est identifiée « conseil de la vie sociale » et à la disposition des résidents et des proches.

Annexe 2

Présentation du Groupe de Paroles pour les familles et proches des résidents

Le “**Groupe de Paroles pour les familles et proches des résidents**” est un dispositif de rencontre, d’échange, de réflexion, sur la base croisée de l’expérience individuelle de chacun et de l’expérience collective au sein de l’Etablissement.

Cet espace de paroles se propose comme une “réponse” au possible mal-être ou tension, éprouvés par des proches du résident, en raison de son institutionnalisation et/ou des difficultés rencontrées dans la relation avec lui.

Pour ces raisons, la confidentialité apparait là comme une exigence éthique.

Cet espace de paroles est animé par **le psychologue**

Ce qui est explicitement visé dans ce dispositif :

- Le soutien dans l’échange sur ce que les proches peuvent éprouver (colère, agacement, peur, idées négatives, (auto-)reproches, indifférence, omniprésence...);
- La réflexion, au sein du groupe, autour de ce qui fait problème ;
- L’apport d’une information objective et dédramatisée au sujet de la maladie d’Alzheimer et des atteintes apparentées, des défaillances cognitives...



Ce dispositif est temporairement suspendu

Annexe 3 : Tarif des prestataires extérieurs

Coiffeurs

Prestation au salon de coiffure
du 1er étage

Rendez-vous à prendre soit à l'accueil soit
auprès du soignant d'étage, ou auprès du
coiffeur.



Jérôme
Vendredi après-midi

Rachid
un lundi par mois ou sur
rendez-vous

Prestation	Tarif
Shampoing brushing	15.00 €
Shampoing, coupe, brushing	35.00 €
Shampoing, couleur, brushing	35.00 €
Shampoing, coupe, couleur, brushing	50.00 €
Forfait coupe homme	20.00 €

Prestation & tarif
Shampoing + coupe homme 13.00€
Shampoing + coupe homme + moustache ou barbe 16.00€

Pédicure : Ingrid Lurienne, intervient sur rendez vous le samedi ou le dimanche
Dans votre chambre, au salon de coiffure ou à l'espace relaxation du 1^{er} étage



Prenez rendez-vous à l'accueil ou auprès de votre soignant
d'étage
Les prestations sont à régler directement à la pédicure.
Prestation pédicurie à domicile : 33 Euros

Annexe 4 – Les chartes

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personnes âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personnes âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie

-domicile personnel ou collectif– adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personnes âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malade chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits en protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Fondation Nationale de Gérontologie - Ministère du travail, des relations sociales et de la solidarité, Version révisée 2007

Charte des Droits et libertés de la personne accueillie

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère de la santé et de la protection sociale
Ministère de la famille et de l'enfance
Direction générale de l'action sociale

La loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a notamment pour objectif de développer les droits des usagers fréquentant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Cette loi régit près de 32 000 structures ce qui représente plus d'un million de place et plus de 400 000 salariés.

La charte des droits et libertés de la personne accueillie, parue dans l'annexe à l'arrêté du 8 septembre 2003 et mentionnée à l'article L311-4 du code de l'action sociale et des familles, est un des sept nouveaux outils pour l'exercice de ces droits.

Article 1 – Principe de non discrimination

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

Article 2 - Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté

La personne doit se voir proposer une prise en charge ou un accompagnement, individualisé et le plus adapté possible, à ses besoins, dans la continuité des interventions.

Article 3 - Droit à l'information

La personne bénéficiaire de prestations ou de services a droit à une information claire, compréhensible et adaptée sur la prise en charge et l'accompagnement demandés ou dont elle bénéficie ainsi que sur ses droits et sur l'organisation et le fonctionnement de l'établissement, du service ou de la forme de prise en charge ou d'accompagnement. La personne doit également être informée sur les associations d'usagers œuvrant dans le même domaine.

La personne a accès aux informations la concernant dans les conditions prévues par la loi ou la réglementation. La communication de ces informations ou documents par les personnes habilitées à les communiquer en vertu de la loi s'effectue avec un accompagnement adapté de nature psychologique, médicale, thérapeutique ou socio-éducative.

Article 4 - Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Dans le respect des dispositions légales, des décisions de justice ou des mesures de protection judiciaire ainsi que des décisions d'orientation :

- 1) La personne dispose du libre choix entre les prestations adaptées qui lui sont offertes soit dans le cadre d'un service à son domicile, soit dans le cadre de son admission dans un établissement ou service, soit dans le cadre de tout mode d'accompagnement ou de prise en charge ;
- 2) Le consentement éclairé de la personne doit être recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et conséquences de la prise en charge et de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.
- 3) Le droit à la participation directe ou avec l'aide de son représentant légal, à la conception et à la mise en œuvre du projet d'accueil et d'accompagnement qui la concerne, lui est garanti.

Lorsque l'expression par la personne d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge, ce choix ou ce consentement est exercé par la famille ou le représentant légal auprès de l'établissement, du service ou dans le cadre des autres formes de prise en charge et d'accompagnement. Ce choix ou ce consentement est également effectué par le représentant légal lorsque l'état de la personne ne lui permet pas de l'exercer directement. Pour ce qui concerne les prestations de soins délivrées par les établissements ou services médico-sociaux, la personne bénéficie des conditions d'expression ou de représentation qui figurent au code de la santé publique.

La personne peut être accompagnée de la personne de son choix lors des démarches nécessitées par la prise en charge ou l'accompagnement.

Article 5 - Droit à la renonciation

La personne peut à tout moment renoncer par écrit aux prestations donc elle bénéficie ou en demander le changement dans les condition de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication, prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décision d'orientation, et des procédures de révision existant en ces domaines.

Article 6 - Droit au respect des liens familiaux

La prise en charge ou l'accompagnement, doit favoriser le maintien des liens familiaux et tendre à éviter la séparation des familles ou des fratries prises en charge, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice. En particulier, les établissements et les service assurant l'accueil et la prise en charge ou l'accompagnement des mineurs, des jeunes majeurs ou des personnes et familles en difficultés ou en situation de détresse, prennent, en relation avec les autorités publiques compétentes et les autres intervenants, toute mesure utile à cette fin.

Dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et du souhait de la personne, la participation de la famille aux activités de la vie quotidienne est favorisée.

Article 7 - Droit à la protection

Il est garanti à la personne comme à ses représentants légaux et à sa famille, par l'ensemble des personnels ou personnes réalisant une prise en charge ou un accompagnement, le respect de la confidentialité des informations la concernant dans le cadre des lois existantes.

Il lui est également garanti le droit à la protection, le droit à la sécurité y compris sanitaire et alimentaire, le droit à la santé et aux soins, le droit à un suivi médical adapté.

Article 8 - Droit à l'autonomie

Dans les limites définies dans le cadre de la réalisation de sa prise en charge ou de son accompagnement et sous réserve des décisions de justice, des obligations contractuelles ou liées à la prestation donc elle bénéficie et des mesures de tutelle ou de curatelle renforcée, il est garanti à la personnes la possibilité de circuler librement. A cet égard, les relations avec la société, les visites dans l'institution, à l'extérieur de celle-ci sont favorisées.

Dans les mêmes limites et sous les mêmes réserves, la personne résidente peut, pendant la durée de son séjour, conserver des biens, effets et objet personnels et lorsqu'elle est majeure, disposer de son patrimoine et de ses revenus.

Article 9 - Principe de prévention et de soutien

Les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en charge ou de l'accompagnement doivent être prises en considération. Il doit en être tenu compte dans les objectifs individuels de prise en charge d'accompagnement.

Le rôle des familles, des représentants légaux ou des proches qui entourent de leurs soins la personne accueillie doit être facilité avec son accord par l'institution, dans le respect du projet d'accueil et d'accompagnement individualisé et des décisions de justice.

Les moments de fin de vie doivent faire l'objet de soins, d'assistance et de soutien adaptés dans le respect des pratiques religieuses ou confessionnelles et convictions tant de la personne que de ses proches ou représentants.

Article 10 - Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

L'exercice effectif de la totalité des droits civiques attribués aux personnes accueillies et des libertés individuelles est facilité par l'institution qui prend à cet effet toutes mesures utiles dans le respect, si nécessaire, des décisions de justice.

Article 11 - Droit à la pratique religieuse

Les conditions de la pratique religieuse y compris la visite de représentants des différentes confessions doivent être facilitées, sans que celles-ci puissent faire obstacle aux missions des établissements ou services. Les personnels et les bénéficiaires s'obligent à un respect mutuel des croyances, convictions et opinions. Ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement normal des établissements et services.

Article 12 - Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Le respect de la dignité et de l'intégrité de la personne sont garantis.
Hors la nécessité exclusive et objective de la réalisation de la prise en charge ou de l'accompagnement, le droit à l'intimité doit être préservé.

CHARTRE ISATIS : DES LIENS, DES LIEUX

Lorsque les plus vieux d'entre nous ne peuvent plus accomplir les actes ordinaires de la vie courante, c'est le moment de soutenir les liens qui les unissent à leurs proches, et le moment pour eux de choisir les lieux de leur vieillesse.

*La dépendance met à l'épreuve les **liens** et les **lieux** de la vie passée. ISATIS entend faire qu'elle ne les détruise pas.*

ISATIS met son savoir-faire au service de ceux qui choisissent de fortifier ces liens et d'accompagner les personnes âgées, nous-mêmes, nos enfants plus tard, jusqu'au bout.

Passer le seuil de la dépendance...

Entre 2000 et 2020, le nombre des personnes âgées de 80 ans et plus aura pratiquement doublé et atteindra 4 millions. Un quart d'entre elles aura besoin d'aide pour vivre dignement. Face à cette situation inédite, problème majeur des années qui viennent, les réponses actuelles s'arrêtent au seuil de la dépendance, cédant le pas aux structures fortement médicalisées.

ISATIS passe le seuil avec les plus âgés d'entre nous, leurs proches et les responsables publics ou privés qui en ont la charge, jusqu'aux derniers instants de la vie.

Le vieillissement est un cheminement sans retour qui attend d'être accompagné, c'est une histoire qui s'enrichit chaque jour et qu'aucune fatalité, serait-ce la dépendance, n'oblige à rompre.

.... sans rupture ni précipitation

ISATIS veut maintenir l'équilibre de la personne âgée en lui donnant les moyens d'éviter le passage brutal et prématuré en établissement. Prévenir la rupture avec la famille, c'est garantir la qualité des liens nouveaux entre la personne âgée et les professionnels.

ISATIS offre une chaîne de services souples et modulables, depuis la simple prestation jusqu'à l'hébergement de fin de vie. Les structures d'accueil, domiciles regroupés, seront des lieux pour vivre. Afin de maintenir cet équilibre si fragile qui offre aux plus vieux d'être seuls sans être isolés, soignés sans être manipulés, en sécurité tout en étant libres.

Les familiers de la personne âgée doivent pouvoir être soutenus et sortir de l'angoisse d'un maintien à domicile ou de la culpabilité d'un placement. Les familles doivent pouvoir rester partie prenante et pas seulement partie payante.

Ce nouveau domicile, qui portera les marques de ce que fut la maison : les souvenirs, les meubles, sera un lieu d'accueil pour les proches et les enfants, jusqu'aux derniers instants de la vie.

Que ce soit en établissement ou à domicile, ces derniers instants seront précisément les derniers pour être ensemble. ISATIS veut que ce moment unique pour celui qui meurt et pour les siens soit accompagné dans la vigilance et la chaleur la plus vive par des professionnels qui les soutiennent. De la qualité de ce moment dépend aussi la vie de ceux qui restent.

... dans le cadre du développement local

Isatis prolonge ou consolide les fils de la trame des ressources locales. Cette trame, cette chaîne associative existe toujours, plus ou moins solide, plus ou moins chaude, plus ou moins efficace.

ISATIS se propose d'être l'interlocuteur des maîtres d'ouvrage et des réservataires qui cherchent à définir une politique humainement et économiquement viable. Ils pourront faire appel à ISATIS pour concevoir une opération immobilière ou de services, les assister lors de son montage, la gérer et former son personnel.

Les élus locaux pourront également faire appel à ISATIS pour les accompagner dans leurs recherches de solutions afin de répondre aux besoins de leur population la plus fragile.

La coexistence des générations successives porte les germes de ressources nouvelles. ISATIS a la volonté de maintenir cet équilibre entre les générations, d'être le lieu d'échanges multiples entre les mémoires, et le lien entre les savoirs et les projets dont la coexistence est porteuse pour chacun et pour la collectivité.

L'Association ISATIS est membre de la FEHAP et du réseau de l'UNIOPSS.